



POLITIQUE DU CIO EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En tant qu'organisation œuvrant en faveur d'un monde meilleur grâce au sport, le CIO sait qu'il a un rôle important à jouer dans le domaine de la durabilité. C'est pourquoi la durabilité, avec la crédibilité et la jeunesse, constitue l'un des trois piliers de l'Agenda olympique 2020, feuille de route stratégique du Mouvement olympique. L'Agenda olympique 2020 pose les recommandations suivantes pour les trois sphères de responsabilité du CIO :

- **Le CIO en tant qu'organisation** : adoptera les principes de durabilité et inclura la durabilité dans son fonctionnement quotidien.
- **Le CIO en tant que propriétaire des Jeux Olympiques** : prendra une position plus proactive et jouera le rôle de leader en matière de durabilité ; il s'assurera que la durabilité est incluse dans tous les aspects de la planification et de l'organisation des Jeux Olympiques.
- **Le CIO en tant que chef de file du Mouvement Olympique** : sensibilisera les partenaires du Mouvement olympique aux principes de durabilité et les aidera à intégrer la durabilité dans leur propre organisation et fonctionnement.

S'appuyant sur l'Agenda olympique 2020, la stratégie du CIO en matière de durabilité a été approuvée par la commission exécutive du CIO en 2016. Elle définit des ambitions stratégiques pour 2030, couvrant les trois sphères de responsabilité du CIO et cinq domaines clés, à savoir l'infrastructure et les sites naturels, l'approvisionnement et la gestion des ressources, la mobilité, le personnel et le climat. Ces ambitions stratégiques constituent notre vision de ce à quoi un avenir durable pourrait ressembler pour l'organisation, les Jeux Olympiques et le Mouvement olympique, ainsi que notre contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Outre les normes réglementaires applicables, nous nous engageons à respecter les principes d'intégrité, d'inclusion, de vigilance et de transparence dans nos activités, et nous nous efforcerons d'améliorer continuellement notre performance en matière de durabilité.

Les mesures suivantes nous permettront de progresser vers la réalisation de nos ambitions à long terme :

- incorporer les principes et pratiques de durabilité dans nos événements institutionnels par la mise en œuvre d'un système de management responsable conforme à la norme ISO 20121 : 2012 ;
- fixer des objectifs et des cibles correspondant à nos thèmes clés pour chaque cycle de quatre ans en favorisant l'innovation, les meilleures pratiques et le partage des connaissances ;
- veiller à ce que nos membres et employés comprennent cette politique et les encourager à être des ambassadeurs de la durabilité dans leurs activités ; et
- collaborer avec nos partenaires du Mouvement olympique pour mettre en place des solutions durables.

Christophe De Kepper, directeur général
Octobre 2017